

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

REMÉDIER AUX DÉSÉQUILIBRES DU MARCHÉ LOCATIF EN ZONE TENDUE (1176) - (N° 1928)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 117

présenté par

M. Acquaviva, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, Mme Froger, M. Lenormand,
M. Molac, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva et M. Taupiac

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 40, substituer au mot :

« délimiter »

le mot :

« définir »

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« des »

les mots :

« une typologie de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel.